

Séance du 7 septembre 2022

~~~~~

L'an deux mille vingt-deux, le sept septembre à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Migron sous la présidence de Monsieur Alain POTTIER, Président ; d'après les convocations en date du 24 août 2022.

## Présents :

Délégués de Migron : Mme POTTIER Agnès, MM. POTTIER Alain et BUINIER Éric.

Délégués du Seure : Mme CHURLAUD Sylvie, MM. ROUDIER Patrick et CHASSERIEAU Philippe.

Délégués de Villars les Bois : MM. BARUSSEAU Fabrice, FAYS Dominique et CHALIFOUR Robert.

Consultant présent : MM. COUSIN Jean-Noël et CHAGNEAU Louis.

Consultants absents : MM. HANCOCK Christopher et DAMIEN François.

Monsieur Fabrice BARUSSEAU a été nommé secrétaire de la séance.

## ===== **Ordre du Jour** =====

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2022
- Matériel
- Travaux en commun
- Ouverture d'un poste permanent d'adjoint technique à temps complet
- Ouverture d'un poste permanent d'adjoint administratif à temps non complet
- Modification du tableau des effectifs
- Questions diverses

=====

### **1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2022**

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2022 à l'approbation. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

### **2- Matériel**

#### a) Épareuse:

Sur le SMA de Migron, les soudures effectuées sur le bras du haut qui avaient lâché ont immédiatement été réparées chez THOUARD.

La « chaise » derrière sur l'attelage 3 points s'est de nouveau cassée. Il serait judicieux de mieux répartir le poids sur la machine et solliciter l'avis du distributeur SMA sur un montage plus adapté.

#### b) Tracto-pelle :

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Cabinet Expertise et Concept La Rochelle s'est déplacé à Migron le 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour expertiser le dommage causé sur le tracto-pelle : « En avançant, la porte du tracto s'est ouverte et a heurté un mur. Le châssis est déformé et la porte ne ferme plus » Il en résulte le procès-verbal suivant : « Les dommages constatés s'inscrivent dans les suites immédiates d'un heurt contre un corps fixe conformément à la déclaration du sociétaire. Les déformations obligent au remplacement des pièces désignées dans le corps du rapport. »

Pour la remise en état de la porte côté gauche, l'expert chiffre la réparation à 1 430,00 € TTC

La SAS THOUARD a réalisé le 28 juillet 2022 un devis s'élevant à 3 481.07 € pour le démontage et le remplacement de la porte.

Il est rappelé que le contrat avec Groupama prévoit une franchise de 229 €.

M. Dominique FAYS a commandé un coupe-batterie et M. Alain POTTIER déplore le remplacement trop fréquent des ampoules sur les phares de ce matériel.

c) Tracteurs :

Suite à une fuite hydraulique importante sur le DEUTZ, la SAS Thouard a constaté une fissure au niveau du guide qu'il a immédiatement colmatée avec de la pâte à joint. On a reçu le 8 septembre 2022 un devis de réparation plus complète qui s'élève à 1 823,81 €

M. Dominique FAYS signale une panne sur le gyrophare et une consommation d'huile trop conséquente sur le Lamborghini de Villars. M. Patrick ROUDIER se demande pourquoi le tracteur de Villars les Bois « dort » à l'extérieur. Il conseille de le garer à l'abri quand il ne roule pas.

d) Balayeuse :

M. Fabrice BARUSSEAU questionne l'assemblée sur les résultats de la recherche d'un micro tracteur à atteler à l'Urbanet. Il est difficile de trouver un bon matériel d'occasion et les neufs sont trop chers. Ouvrir le champ d'investigation à TARDY, OUVRARD CHARENTE COGNAC et le concessionnaire qui a vendu au SIVOM la balayeuse est préconisé.

### **3- Travaux en commun**

#### **Broyage** :

- Le Seure : Jean-Paul continue seul en ce moment; et dès réparation du SMA, il sera aidé de Florian.
- Migron : en totalité après Le Seure
- Villars : à suivre quand Migron sera terminé.

Jérémy est en congés jusqu'au 19 septembre. Dès son retour, M. Patrick ROUDIER sollicitera son aide une journée pour semer la pelouse au Seure avec Jean-Paul..

### **4- Ouverture d'un poste permanent d'adjoint technique à temps complet**

Le CDD de David BESSON s'arrête le 5 septembre 2022. Madame le Maire de Migron et le Président du SIVOM ont proposé à David une « stagiairisation » allant vers la titularisation dans un an. Aussi, afin de respecter le délai de 2 mois pour la publicité de cet avancement, faut-il lui signer un nouveau CDD courant du 6 septembre au 31 novembre 2022.

Considérant que M. Frédéric DUPOUTS, en disponibilité pour 3 ans, n'a pas pour le moment l'intention de reprendre son poste d'agent au sein du SIVOM, est-il nécessaire de le remplacer afin d'avoir 2 agents quotidiennement sur la commune de Migron.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le comité syndical le 5 janvier 2022,  
Considérant la nécessité de créer un poste d'agent technique territorial,  
Monsieur le Président propose à l'assemblée la création de ce poste permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- décide la création d'un poste d'agent technique à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2022 ;
- demande la modification du tableau des effectifs ;
- inscrit les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi au chapitre 012-article 6411 du budget.

## **5- Ouverture d'un poste permanent d'adjoint administratif à temps non complet (29 h)**

Le CDD de Sylvie BRUN s'est arrêté le 31 juillet 2022. Madame le Maire de Migron et le Président du SIVOM ont proposé à Sylvie une « stagiairisation » allant vers la titularisation dans un an. Aussi, afin de respecter le délai de 2 mois pour la publicité de cet avancement, a-t-il fallu lui signer un nouveau CDD courant du 1<sup>er</sup> août au 30 septembre 2022.

Considérant que Madame Catherine VICENTY, en arrêt maladie, ne reprendra pas ses activités au sein du secrétariat de la mairie car elle sera à la retraite en fin d'année, est-il nécessaire d'ouvrir un poste d'adjoint administratif afin d'avoir 2 secrétaires de mairie sur la commune.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le comité syndical le 5 janvier 2022,  
Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif,  
Monsieur le Président propose à l'assemblée la création de ce poste permanent à temps non complet à raison de 29 heures hebdomadaires.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- décide la création d'un poste d'adjoint administratif à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022 ;
- demande la modification du tableau des effectifs ;
- inscrit les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi au chapitre 012-article 6411 du budget.

## **6- Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de cette collectivité. Il appartient donc au comité syndical, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois pour le dernier trimestre de l'année 2022.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Comité syndical le 5 janvier 2022,  
Monsieur le Président propose le tableau des effectifs suivant au 7 septembre 2022 :

| <b>Grades</b>                               | <b>TC/TNC</b> | <b>Emploi autorisé</b> | <b>Pourvu</b> | <b>Non pourvu</b> |
|---------------------------------------------|---------------|------------------------|---------------|-------------------|
| Adjoint administratif principal 2ème classe | TNC           | 1                      | 1             | 0                 |
| Adjoint administratif principal 1ère classe | TNC           | 1                      | 1             | 0                 |
| Adjoint administratif principal 1ère classe | TC            | 1                      | 1             | 0                 |
| Adjoint administratif                       | TNC           | 1                      | 1             | 0                 |
| Rédacteur principal 1ère classe             | TC            | 1                      | 1             | 0                 |
| Adjoint technique territorial               | TC            | 3                      | 3             | 0                 |
| Adjoint technique principal 1ère classe     | TC            | 1                      | 1             | 0                 |
| <b>Total</b>                                |               | <b>9</b>               | <b>9</b>      | <b>0</b>          |

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents, le tableau des effectifs présenté répertoriant 9 postes dont 9 pourvus.

## **8- Questions diverses**

Monsieur le Président a reçu le 1<sup>er</sup> septembre 2022 un courrier de Jérémy OSINSKY demandant sa mise en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, et ce pour un an. Monsieur Fabrice BARUSSEAU recommande de lancer le recrutement d'un agent contractuel qui travaillera sur Villars les Bois en binôme avec Jérémy jusqu'à son départ en mars 2023.

Conjointement, Madame Sylvie CHURLAUD et Monsieur Patrick ROUDIER souhaiteraient que les agents acceptent d'être accompagnés en interne par Jean-Paul pour gagner en autonomie sur la manipulation et l'entretien du matériel.

Le prochain comité syndical est prévu le mercredi 12 octobre à 19h00 à la mairie de Villars les Bois.

---

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 19 h 45 et ont signé au registre les membres présents.*

Le Président,  
Alain POTTIER

Le secrétaire,  
Fabrice BARUSSEAU

Les Membres du comité syndical,

Dominique FAYS

Éric BUINIER

Robert CHALIFOUR

Philippe CHASSERIEAU

Sylvie CHURLAUD

Patrick ROUDIER

Agnès POTTIER